

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 MARS

INFORMATIONS

Une étrange décision vient d'être prise par les Comités impérialistes indépendants. Indépendants de qui ? Il existe donc des Comités impérialistes qui ne sont pas indépendants ? Quoi qu'il en soit, ces Comités impérialistes renoncent à l'Empire ; « ils abandonnent toute préoccupation dynastique et adoptent le régime républicain ». Le président de la réunion où cette décision a été prise est le baron Verly, fils de l'ancien colonel des Cent-Gardes. Cette nouvelle est enregistrée avec transport par le Pays ; la Patrie, au contraire, garde un morne silence. Le Pays, dirigé par les amis du prince Napoléon, est depuis longtemps passé à la République. Les impérialistes indépendants ont voulu peut-être procurer une dernière joie au prince Napoléon gravement malade.

LE PASSEPORT EN ALSACE-LORRAINE

C'est à partir d'hier qu'a dû recommencer dans toute sa rigueur l'application du régime des passeports.

Tous les commissaires de police spéciaux des gares frontières de l'Alsace-Lorraine ont été convoqués lundi, au ministère, à Strasbourg.

Ils ont reçu des instructions spéciales concernant l'application du passeport sous sa nouvelle forme.

On se rappelle que le premier allègement accordé dans le temps avait été la dispense du passeport pour les personnes ayant un billet direct jusqu'à Munich. Puis il avait suffi, pour être exempt de produire un passeport, d'avoir un billet pour une station au delà d'Appenweier.

Tout cela est supprimé. Eût-on maintenant un billet direct de Paris à Constantinople par l'Express-Orient, il faudra exhiber, pour pouvoir passer la frontière à Avricourt, un passeport bien et dûment visé par l'ambassade d'Allemagne à Paris.

Et l'on sait de quelles lenteurs l'obtention d'un passeport est souvent accompagnée.

Pagny-sur-Moselle, 3 mars.

Les nouvelles dispositions sur les passeports ont été appliquées ce matin, à huit heures, aux gares frontières allemandes.

A Noveant, tous les voyageurs étaient en règle.

On assure que le ministère d'Alsace-Lorraine a décidé que les voyageurs étrangers munis d'un billet direct de Paris à Munich seraient dispensés des formalités du passeport.

Un fonctionnaire de police accompagnera l'Orient-Express d'Avricourt à Carlsruhe.

Les commissariats spéciaux d'Avricourt et de Montreux-Vieux ont à leur tête des assesseurs du gouvernement qui sont entrés en fonctions ce matin.

Berlin, 3 mars.

M. de Hohenlohe, statthalter d'Alsace-Lorraine, a fait parvenir à la chancellerie une note dans laquelle il conteste l'opportunité de la mesure qui rétablit le passeport dans toute sa rigueur. En terminant il proteste cependant de sa soumission entière aux ordres de l'Empereur.

Plusieurs journaux publient des renseignements identiques, quoique de source différente, au sujet de la lettre adressée par l'impératrice Frédéric à son fils Guillaume II.

On dit que l'Empereur a reçu de sa mère une lettre dans laquelle elle adjure son fils de ne pas maintenir les aggravations de la mesure des passeports, qu'il aurait certainement ordonnées dans un moment de mauvaise humeur et en étant imparfaitement renseigné.

Elle lui demande instamment de ne pas faire en sorte que son voyage à Paris soit la cause involontaire des mesures qui frappent les populations du Reichsland. Elle affirme avoir parcouru avec la princesse Marguerite tous les quartiers de Paris, que certainement beaucoup d'Alsaciens-Lorrains ont dû la voir, mais qu'aucune personne n'a manqué d'égards envers elle ; qu'elle a reçu à Paris l'hospitalité la plus courtoise.

On assure même que l'impératrice Frédéric aurait adressé au comte de Munster une lettre qu'elle destinait à la publicité et dans laquelle elle remerciait l'ambassadeur et le pria d'être son interprète auprès de toutes les personnes qui se sont fait inscrire à l'ambassade ; elle constatait en même temps l'accueil parfait qu'elle a reçu à Paris. C'est à la suite d'un ordre venu de Berlin que cette lettre n'a pas été publiée.

L'ambassade britannique n'a pas été avisée encore de la visite de la reine Victoria à Paris, annoncée par un journal.

Bien au contraire, les dernières nouvelles de la Cour arrivées à l'ambassade font prévoir que la reine compte se rendre directement à Grasse, sans s'arrêter à Paris.

Le bruit court que M. Herbette sera remplacé à Berlin. On dit que M. de Münster aurait pour successeur, à Paris, le comte de Radowitz. Le général de Waldersee serait nommé gouverneur d'Alsace-Lorraine. M. Herbette recevrait une compensation.

L'ambassade d'Allemagne à Paris a eu, depuis la guerre, trois titulaires.

C'est en juillet 1871 que les relations diplomatiques furent reprises. Le chargé d'affaires de Prusse fut le colonel de Waldersee, l'ancien chef d'état-major général allemand.

Le comte d'Arnim remplaça M. de Wal-

dersee en septembre 1871, avec le titre d'ambassadeur d'Allemagne.

A M. d'Arnim succéda, en mai 1874, le prince de Hohenlohe, aujourd'hui statthalter d'Alsace-Lorraine, qui a eu pour successeur, en novembre 1885, le comte de Münster.

FIN DE L'INCIDENT VIGEANT-MÉRIGNAC

On communique au Figaro le procès-verbal suivant :

« En raison de la publicité donnée par la presse aux détails de l'affaire Vigeant-Mérignac, les quatre témoins ont estimé qu'il était impossible d'en ajourner la solution après l'assaut du 7 mars, comme il avait été convenu.

» Ils se sont réunis de nouveau le lundi 2 mars, à trois heures, et ils ont pris, à l'unanimité, la décision suivante :

- » Il n'y a pas eu injure ;
- » L'honneur des parties est hors cause.
- » En conséquence, il n'y a pas lieu à ren-

contre.
» Fait double à Paris, le 2 mars 1891. »
(Suivent les signatures des témoins.)

Le dernier Bulletin mensuel des postes et télégraphes contient une longue circulaire adressée par M. de Selves, directeur général, aux directeurs départementaux et aux receveurs des bureaux principaux. M. de Selves, préoccupé des retards que subit l'échange de la correspondance télégraphique, annonce qu'il est décidé à y porter remède et sollicite au préalable, de ses agents, les renseignements nécessaires pour mettre en vigueur des réformes urgentes. Les réponses devront parvenir à la direction générale avant le 31 mars.

On sait que les opérations télégraphiques sont triples. Elles comprennent : celles du guichet (dépôt et taxation) ; celles de la transmission proprement dite ; celles de l'arrivée (enre-

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDEN

LE BONHEUR D'UN HOMME DE LETTRES

A Paris, dans un des quartiers formés par l'ancienne banlieue, à Grenelle ; un quartier encore tout provincial.

Dans l'une des rues les plus calmes, la rue Fondary ; dans l'une des maisons les plus tranquilles, au numéro 11.

Au troisième étage, à droite, un appartement de trois pièces donnant, deux sur la rue, la troisième sur la cour.

Cette dernière pièce n'est pas très grande, mais elle est ornée avec goût d'un papier uni, d'un ton neutre, gris marron, sur lequel se détachent un grand bureau d'acajou vieilli, une crédence Louis XV aux riches rinceaux d'or, un divan couvert de tapis tures et chargé de nombreux coussins aux nuances rouges, bleues et jaunes, en un fouillis chatoyant, des rideaux de reps rouge sombre. Contre les mu-

railles, quelques tableaux en de vieux cadres, des eaux-fortes ornées de dédicaces, des peintures chinoises sur papier de riz, et, sur une console, une statuette en vieux fer rouillé : Méphistophélès. Dans une niche décorée d'un entourage de carreaux de faïence persane, peints en relief, un buste de jeune fille en cire aux tons jaunés. A la fenêtre des vitraux. Au plafond, un large parapluie de mandarin aux houppes de soie tombantes. Tel est le cabinet de travail du romancier Gustave Marchand. Il est neuf heures du soir. Une lampe à huile, de cette forme ancienne qui se hausse et se baisse le long d'une crémaillère, posée sur le bureau, éclaire cet intérieur.

Marchand ne travaille pas. Renversé dans un fauteuil, il cause avec sa femme et son fils, tout en fumant des cigarettes. C'est un homme d'une quarantaine d'années, grand, bien découplé, nerveux. Il a le teint brun, les cheveux et la barbe très noirs. Il porte le fer à cheval. Son front est haut et large, très développé aux temporaux. Sa physionomie respire l'intelligence, et la bonté se lit, comme dans un livre ouvert, dans ses grands yeux bleus, qui, sous des sourcils bien arqués, présentent encore le charme et l'éclat de la jeunesse.

Il est vêtu d'un costume d'intérieur, où se révèle l'originalité de l'artiste : pantalon et veston de velours noir, gilet d'étoffe de fantaisie, brochée, de couleur vieil or, col de chemise en soie, noué par un foulard bleu aux bouts flottants, et retombant large et souple sur le collet de velours, et, comme complément, une toque à gland et des babouches orientales brodées.

Tout en aspirant les petites fumées bleues de sa cigarette, Marchand considérait le ravissant tableau formé par son fils et Céline. Celle-ci, vêtue d'un peignoir rouge bordé de valenciennes, était assise sur le divan, accotée à une pile de coussins, et Emmanuel, grimpé à côté d'elle, cherchait à dénouer les longues nattes des cheveux de sa mère, que, chez elle, elle avait l'habitude gracieuse de laisser tomber en liberté.

— Papa, demanda tout à coup l'enfant s'interrompant de jouer, qu'est-ce que c'est, dis, un a... un a... un assassin ?

Ce mot, avec tant d's, eut bien de la peine à passer par les lèvres du petit bonhomme, encore inhabile aux difficultés de la prononciation.

— Un assassin ! reprit l'écrivain étonné.

Pourquoi me demandes-tu cela ?

— Parce que mon grand ami Maurice Belcoq, il disait l'autre jour... il disait l'autre jour...

A cet endroit de son discours Emmanuel s'embrouilla et, ne sachant plus comment continuer, resta bouche bée, se frotta les yeux de ses poings fermés et se tourna vers sa mère d'un air de détresse.

— Allons, dit celle-ci, je vois que, si je ne m'en mêle pas, tu ne pourras jamais te tirer tout seul de ton explication.

» Maurice se plaignait de n'avoir pas encore eu de cause importante à plaider. Il désirerait défendre un grand criminel, un assassin, par exemple. C'est dans cette conversation qu'Emmanuel entendit ce mot d'assassin qu'il ne comprend pas.

L'enfant, les yeux fixés sur le visage de sa mère, avait lu les paroles sur ses lèvres bien plutôt qu'il ne les avait entendues. Dès qu'elle eut achevé, il se retourna vers son père, attendant l'explication réclamée.

— Un assassin, répondit Marchand, c'est un homme méchant qui prend un couteau et frappe un monsieur ou une dame pour leur faire du mal.

gistroment et port à domicile). C'est à cette dernière opération que M. de Selves veut apporter tout d'abord des améliorations.

M. de Selves propose, dans sa circulaire, diverses améliorations qu'il n'arrêtera d'ailleurs que lorsque l'enquête sera terminée.

Les réformes à opérer en France varieraient, selon chaque cas particulier, selon les ressources existantes déjà dans chaque bureau, et dont il y aurait lieu de tirer le meilleur parti possible. M. de Selves parle, par exemple, de substituer progressivement le système des remises proportionnelles à celui des salaires fixes, de manière à ce que les facteurs fussent intéressés à faire rapidement leurs courses. Il propose encore de recourir au vélocipède et à divers autres moyens de transport rapide des télégrammes.

SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

La conférence du docteur Péan, chirurgien des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine, avait attiré une grande affluente de monde dans les salons de la Société.

Le conférencier a parlé des hémorragies et de leur traitement : il a exposé sa méthode de traitement et démontré l'utilité des pinces qu'il a inventées. Ces pinces ressemblent beaucoup à des ciseaux et ont le grand avantage de pouvoir être fixées rapidement et avec une main seulement. Sur un champ de bataille, où ces accidents sont nombreux et où il faut aller vite, elles seront d'une grande utilité. Les nombreuses dames qui assistaient à cette conférence ont paru s'y intéresser vivement, bien que par moments les instruments étalés sur une table et le sang-froid du conférencier en parlant des opérations les plus douloureuses les aient fait frissonner un peu.

Notons une observation qui peut être utile à nos lecteurs. Beaucoup de personnes emploient pour arrêter les hémorragies le perchlorure de fer ; il paraît qu'il n'y a rien de plus mauvais, le perchlorure provoquant toujours l'inflammation. Donc, il faut repousser tout médicament contenant cette matière.

L'AFFAIRE D'ARCACHON

On écrit de Bordeaux, 2 mars :

« L'instruction de l'affaire dite scandale d'Arcachon, qui produisit et produit encore une grande émotion, semble complètement terminée. M. Rabaroust comparaitra lundi prochain 9 mars devant la première chambre de la cour d'appel de Bordeaux, présidé par M. Delcurrou, premier président, en vertu des fonctions occupées dans la magistrature par l'inculpé. On croit que cette affaire occupera plusieurs audiences ; le procureur général Alphandery occupera le siège du ministère public. M. Rabaroust a confié sa défense à un ancien bâtonnier de Paris. »

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Les franc-maçons cherchent en ce moment à organiser, dans toutes les loges, un pétitionnement dans le but d'inviter les membres du Parlement à prononcer l'abrogation de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement secondaire et à voter une loi nouvelle contenant les dispositions suivantes :

« Nul ne pourra être admis dans une école de l'Etat s'il n'a fait ses études dans un établissement universitaire.

» Nulle fonction publique rétribuée ne pourra être confiée à un citoyen qui n'aura pas fait ses études dans un établissement universitaire.

» Aucun diplôme, aucun certificat d'études ne pourra être accordé aux candidats des deux sexes qui n'auront pas fait leurs études dans un établissement universitaire, au moins pendant les trois dernières années. »

On pourrait se demander ce qu'il adviendrait d'une congrégation religieuse qui prendrait, dans un sens opposé, une délibération analogue. Plus exactement, on n'a pas besoin de se le demander.

Seulement, lorsqu'on sait quelle influence exerce la franc-maçonnerie sur les membres du gouvernement ; lorsqu'on connaît la « déférence » dont ceux-ci font preuve pour ses moindres désirs, il est bien permis de signaler cette initiative pour montrer une fois de plus quels sentiments nourrissent les républicains pour la liberté d'enseignement.

Déjà, à deux ou trois reprises, des députés républicains ont pris l'initiative que réclame la pétition de la franc-maçonnerie. La majorité n'a pas encore osé leur donner raison, mais résistera-t-elle encore en présence d'un ordre formel donné par les loges ?

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 mars 1894.

En dehors des valeurs dont la liquidation vient aujourd'hui, le marché est fort calme, mais sans trace de faiblesse. Le 3 0/0 fait 95.65 ; le 4 1/2 0/0, 105.15.

L'enquête ouverte par la commission de la Banque de France est close depuis le 28 février. Il en ressort que les Chambres de commerce et les autres corps compétents sont, en très grande majorité, favorables au renouvellement du privilège.

La Banque de Paris continue son mouvement de reprise à 835. La Société Générale reste ferme à 315. Le Crédit Lyonnais est très actif à 820. On cote le Crédit Foncier 4,285.

La Banque d'Escompte est bien tenue à 556. Le Crédit Mobilier, en nouvelle hausse, se négocie à 437.

On traite le Crédit Foncier de Tunisie à 482.50 avec de bonnes tendances.

La Banque Russe et Française se maintient solidement à 380.

L'obligation Porto-Rico est demandée à 271. Le dernier courrier a apporté des nouvelles très satisfaisantes de l'île.

L'action de la mine d'or Podiafra est en faveur marquée à 39 et 39.50. La facilité qu'a la Compagnie de faire traiter directement ses minerais en Europe lui assure une évidente supériorité sur les entreprises similaires.

Rappelons l'émission des nouvelles obligations de 500 fr. 3 0/0 des chemins de fer du Sud de la France. Au prix d'émission, l'intérêt ressort à 3.65 0/0 alors que les autres obligations de chemins de fer ne rapportent que 3.36 0/0 en moyenne et de plus n'ont pas la même marge de hausse.

Les Chemins Economiques font 426.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

VOEU

Concernant les droits protecteurs des Chanvres et des Lins

La Société Industrielle et Agricole, réunie en assemblée générale, le 30 août 1890, sous la présidence de M. Blavier, sénateur, après avoir entendu la lecture du rapport de M. A. Bouchard, sur la « Culture du chanvre en Maine-et-Loire considérée au point de vue économique et social, » et la note de M. G. de Capol : « Le droit de 40 fr. sur les chanvres », a pris la résolution suivante, à l'unanimité des membres présents :

A

Considérant que la culture du chanvre en Maine-et-Loire remonte authentiquement au XI^e siècle ;

Considérant que le régime agricole, qui prévaut dans les vallées de l'Anjou, où se cultive le chanvre, a donné à la population une densité beaucoup plus grande que dans les autres districts agricoles du département, puisqu'elle est d'un homme pour 65 ares, tandis qu'ailleurs elle n'est que d'un homme pour 4 hectares 39 ares en moyenne ;

Considérant que si, dans ces vallées, la densité de la population est près de trois fois supérieure à celle des autres parties du département, les cultivateurs de chanvre entretiennent à l'étable deux fois plus de bêtes de gros bétail que dans les arrondissements où règne l'amodiation des terres par le bail en argent ou par le colonage partiaire ;

Considérant qu'à Angers, chef-lieu du département, il s'est établi, en raison du voisinage des vallées chanvrières, un groupe industriel qui n'occupe pas moins de 4,000 ouvriers ;

Considérant que les intérêts de l'industrie chanvrière sont connexes des intérêts de l'agriculture ;

Considérant que, pour toutes les raisons qui précèdent et qui relèvent de l'ordre agricole, économique et social, il est important de conserver au département de Maine-et-Loire la culture du chanvre dans toute son intégralité :

Emet le vœu :

1^o De frapper d'un droit de 10 fr. par 100 kilos, à leur entrée en France, les chanvres étrangers bruts, teillés et en étoupes ;

2^o D'appliquer un droit de 15 francs par 100 kilos aux chanvres peignés ;

3^o D'accorder aux industriels français :
(a) Le remboursement d'une somme équivalente au droit d'entrée qu'auraient payé, sous la forme de matière première, les produits fabriqués qui en proviendraient et qu'ils exporteraient ;

(b) Qu'à l'importation les produits fabriqués avec le chanvre acquittent, à leur entrée en France, un droit égal à celui que les produits français de même nature acquittent à l'étranger.

B

Considérant que si les lins étrangers ne sont pas frappés des mêmes droits que les chanvres bruts, teillés, en étoupes et peignés d'importation, ils seront substitués, dans beaucoup de cas, à l'emploi du chanvre et viendront ainsi concurrencer de façon très sérieuse le produit de nos vallées chanvrières.

La Société Industrielle et Agricole

Emet le vœu :

1^o Que les lins de provenance étrangère, en paille, teillés et en étoupes, acquittent un droit de 40 francs par 400 kilos à leur entrée en France ;

2^o Que les lins, peignés d'importation, soient également frappés d'un droit de 15 fr. par 400 kilos ;

3^o Qu'aux industriels français, employeurs de lins étrangers, le bénéfice du drawback soit également accordé ;

4^o Que les produits fabriqués avec des lins étrangers, et importés acquittent à leur entrée un droit égal à celui que les produits similaires français acquittent à l'étranger.

Certifié conforme à la délibération arrêtée en assemblée générale du 30 août 1890.

Le secrétaire, A. BOUCHARD.

L'ex-huissier Bourasseau, dont nous avons récemment annoncé l'arrestation à Paris, est arrivé ce matin à Saumur.

Il a été conduit à la maison d'arrêt.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous allons avoir bientôt la bonne fortune d'assister à une superbe représentation lyrique et dramatique donnée par la Tournée Abel, du Vaudeville, avec le concours de M. Caron, de l'Opéra ; M^{lle} Cammaert, du Lyrique ; M. Meillet, du Vaudeville ; M^{me} Philibert, de l'Odéon, et d'autres artistes des différents théâtres de Paris.

Pianiste-accompagnateur, M. Hamart.

Nous donnerons, dans quelques jours, le programme de cette représentation qui promet

— Qu'est-ce qu'on fait à cet assassin ? Est-ce qu'on ne le punit pas ?

— Si. Des gendarmes viennent le prendre et l'emmènent. On le met en prison, on le juge, on le condamne et on lui fait la même chose qu'il a faite aux autres : on le frappe avec un grand couteau très lourd ; on lui coupe la tête.

— C'est bien fait ! Et le monsieur ou la dame qui ont été battus, qu'est-ce qu'ils deviennent ?

— Ils sont morts.

— Et qu'est-ce qu'ils font quand ils sont morts ?

— On les enterre et ils ne mangent plus, ne marchent plus, ne causent plus.

— Ah ! fit l'enfant, qui resta rêveur devant ces pensées qu'il ne comprenait pas beaucoup.

— Et, reprit-il au bout d'un moment, c'est un méchant homme comme ça qu'il veut, mon grand ami Maurice ? Ça n'est pas gentil pour tant, un assassin. Ça doit être bien laid !

Après cette réflexion, il se tut et se blottit contre sa mère, la tête penchée sur ses genoux.

— Maurice est ambitieux, réfléchit Marchand. Il n'est encore qu'avocat stagiaire, ce qui est déjà bien beau pour son âge, et il rêve de défendre un assassin en cour d'assises.

— Son père ne lui a pas laissé de fortune, reprit Céline, et, comme c'est un garçon de réflexion, il se rend compte qu'il doit commencer à bâtir sa réputation plus tôt que les autres.

Aussi je lui souhaite de trouver bientôt l'assassin qu'il désire.

— Ou un innocent accusé d'assassinat, ce qui serait une cause bien plus intéressante à défendre.

— Tu n'as plus jamais entendu parler du père de Maurice, de M. Belcoq, depuis sa disparition en 1880 ?

— Non, répondit Marchand, plus jamais ! Je t'ai raconté sa dernière lettre à son fils, où il lui écrivait de Bordeaux ces paroles que je me rappelle encore comme si je les avais là devant les yeux : « Il est impossible maintenant que nous nous revoyions. Je pars, je ne sais pas encore où, mais, en tous cas, très loin, dans les pays d'où l'on ne revient pas, probablement au centre de l'Afrique. Je change de nom. Belcoq est mort pour toi, pour tout le monde. Tu n'as plus de père. Je t'ai tué d'un coup de poing sur la tête du fils de Talbot. »

Belcoq a tenu parole, continua l'écrivain. Il

est parti et, sans doute, ne reviendra plus. Peut-être aussi, le jour où nous nous y attendrons le moins, reparaitra-t-il, et si changé que nous ne le reconnaitrons pas. Quelle bizarre destinée que celle de cet homme qui, pour avoir voulu rendre son fils trop riche, l'a placé dans l'alternative ou de mourir de misère, ou de s'enrichir promptement en brusquant la renommée ! Car telle est la position de Maurice.

— Il nous trouvera toujours comme dernière ressource, dit Céline.

— Oui, certes, à moins qu'il ne nous arrive quelque catastrophe. La vie d'un homme de lettres est semée de tant d'incidents imprévus ! Aujourd'hui nous sommes, sinon riches, du moins indépendants ; je gagne vingt mille francs par an, mais nous n'avons pas un sou d'économie.

— Parce que tu as voulu payer les dettes de mon père, dit vivement Céline.

— N'y étais-je pas obligé ?

— Nullement ! Tu m'épousais, et tu m'épousais sans dot, c'était fort beau de la part d'un romancier déjà en vogue comme toi. Personne ne t'aurait considéré comme tenu d'endosser les insuccès de ton beau-père.

— Bah ! J'ai simplement fait mon devoir.

— Plus que ton devoir.

— C'est possible ! Maintenant, adviene ce que pourra !

D'ailleurs, je n'ai plus que dix mille francs de billets à payer dans trois jours, le 15, avec l'argent que j'ai déposé au Crédit Commercial et que j'irai chercher demain. Après cela, tous les créanciers étant soldés, je pourrai mettre de l'argent de côté pour parer à toute éventualité.

— Allons ! Emmanuel, continua Marchand, pour détourner la conversation, voici neuf heures et demie, c'est tard pour un petit homme de cinq ans, il faut aller te coucher !

L'enfant répondit qu'il n'avait pas sommeil, oh ! mais pas du tout ! et fit effort pour soulever ses paupières qui se refermèrent malgré lui.

— Allons ! allons ! le marchand de sable est passé et t'en a jeté dans les yeux, dit en riant Céline, tout en prenant son fils et le portant à terre.

Va embrasser ton père, et, vite, au dodo !

(A suivre.)

d'être très brillante et qui sera donnée sur notre théâtre le vendredi 13 mars.

ÉCOLE DE CAVALERIE

M. Dupont, commis principal d'administration, est nommé bibliothécaire, en remplacement de M. Besnard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

CHUTE DE CHEVAL

M. Tardy, lieutenant d'artillerie, a fait, dans un exercice à cheval, une chute très grave qui a occasionné de violentes contusions dans la région lombaire.

Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 28 février. — Madeleine-Marie-Gabrielle-Henriette Civray, rue des Basses-Perrières.

Le 2 mars. — Joseph-Émile Bernard, au Petit-Puy.

MARIAGES

Le 28 février. — Auguste Boiteux, cavalier de manège, a épousé Louise-Céleste Rémondau, couturière, tous deux de Saumur; — Louis Le Clainche, chapelier, a épousé Julie-Clémentine Trotin, chapelière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 27 février. — Madeleine-Henriette Laccenas, 9 mois, rue de la Visitation.

Le 2 mars. — Constance Tiffoine, veuve de Charles-Louis Delaruc, 67 ans, rue de la Croix-Verte.

LE SOU QUOTIDIEN

SOCIÉTÉ CIVILE DE RETRAITES

Le dimanche 22 février dernier, M. Mérienne, président du Comité directeur de la Société « Le Sou quotidien », a fait une conférence sur ce sujet, à Bagneux, près Paris, devant plus d'un millier d'auditeurs.

Après avoir fait ressortir tous les avantages résultant de la mutualité, l'orateur, dans un langage simple, mais précis, a démontré que l'Association « Le Sou quotidien » était la seule société de retraites dont le but fût vraiment humain, car elle est la seule de toutes qui permet aux veuves et aux veufs de prendre la suite de compte de leur conjoint décédé.

M. Mérienne, après avoir rappelé que cette association philanthropique était basée, ainsi que l'indique son titre, sur l'épargne quotidienne d'un sou, versée par chacun des adhérents, a ensuite expliqué comment le capital grossissant chaque jour, les intérêts accumulés deviendront bientôt une somme énorme qui, au bout de quelques années, vu le nombre toujours croissant des sociétaires, se chiffrera par millions.

La retraite qui sera servie à chaque adhérent, au bout de quinze années de sociétariat, sera fournie par la répartition proportionnelle des intérêts de ces millions patiemment accumulés.

Le droit d'inscription est de un franc, les cotisations d'un sou par jour payable par jour, par semaine ou par mois au gré du sociétaire.

Les dames sont admises; l'on reçoit aussi des membres honoraires.

Toutes les fonctions sont gratuites. Les fonds sont déposés à la Banque de France, ce qui donne toute sécurité aux sociétaires. Toute discussion politique ou religieuse est rigoureusement interdite.

Ceux de nos concitoyens qui désireraient profiter des avantages exceptionnels de cette Société peuvent s'adresser à MM. Piegars, voyageur de commerce, Piaut, employé à la Garantie de la ville de Saumur, 89, rue d'Orléans (ancien hôtel d'Anjou), membres du comité de la 134^e section (Saumur), 32^e division.

LE MANS. — La cavalcade du 1^{er} mars. — Si nos souvenirs sont exacts, l'année dernière la cavalcade de la Mi-Carême avait été quelque peu contrariée par le temps... Il faisait froid et, les averses succédant aux averses, forcèrent le cortège à des haltes non prévues au programme.

Cette année, dit la Sarthe, les organisateurs de cette fête qui pourrait bien s'implanter au Mans et entrer dans nos habitudes ont été particulièrement favorisés. Le cortège a pu suivre son immense parcours, sous les chauds rayons d'un soleil printanier.

Il faut le dire, la cavalcade était fort réussie... et de joyeux éclats de rire soulignaient au passage presque tous les groupes. Les organisateurs avaient voulu faire une cavalcade amusante, ils sont pleinement arrivés à leurs fins.

Au théâtre, ils avaient emprunté la sonnerie des carabiniers, les soldats de Faust, la musique de l'Étoile du Nord, la musique du Petit Faust.

Les divertissements forains étaient représentés par la Ménagerie mancelle — un dompteur dans la cage centrale, au milieu de ses fauves, — le cirque manceau — un char rempli de clowns qui se livraient, sur le trapèze et la barre fixe, aux plus vertigineux exercices.

L'exposition de 1889 était rappelée par Buffalo-Bill et sa troupe. — La Velue, la féroce Velue, qui n'avait jusqu'ici exercé ses ravages que dans les jardins de la préfecture, faisait pour la première fois le tour de la ville.

Citons encore les marmitons et les ramoneurs, le char de la limonade et celui de la blanchisserie, le char de l'enfance — fort gracieux, — la calèche fleurie, et une scène co-

mique, le mariage du poupon..., etc., etc.

M. Wolff, l'intelligent directeur de l'Alcazar, avait eu une idée particulièrement heureuse. Il avait organisé un char-concert sur lequel avaient pris place tous ses artistes. Aux haltes, ils se faisaient entendre dans les meilleurs morceaux de leur répertoire... C'était nouveau et tout à fait original.

Enfin, la Société vélocipédique du Mans a affirmé son existence en formant un groupe « fin de siècle » qui, certes, était des mieux réussis.

Donc, bonne journée pour tous !

Le soir, le concert du 104^e et le feu d'artifice avaient attiré une foule assez considérable sur le quinconce des Jacobins.

La Cour d'assises de Blois a acquitté le jeune Morris, qui avait tiré cinq coups de revolver sur son père, dont les mauvais traitements l'avaient poussé à bout.

ENSEIGNEMENT LAÏQUE

Une école laïque de filles vient d'être ouverte à Saint-Martin-des-Noyers (Vendée), le 1^{er} février dernier.

Cette école compte huit élèves, dont deux petites belles-sœurs de l'institutrice, filles de l'instituteur, et cinq filles de cantonniers, obligés de retirer leurs enfants de l'école des Sœurs.

Les religieuses gardent 160 élèves. Détail à noter : Les conseillers municipaux qui ont voté la création de l'école laïque envoient leurs enfants... chez les religieuses.

MARCHÉS

SEGRÉ, 25 février

Froment, 20 fr. — Avoine, 10 fr. — Orge, 14 fr. — Seigle, 15 fr. — Vesceau, 17 fr. — Blé noir, 40 50. — Châtaignes, 20 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Poulets vivants, la couple, 2 60. — Beurre, le 1/2 kil., 1 15. — Œufs, la douzaine, » 80. — Viande de boucherie, le 1/2 kil., » 70 à 1 20. — Porc, » 80. — Foin, les 1,000 kil., 55 fr. — Paille, 45 fr.

CHOLET, 28 février

Froment, 1^{re} qualité, l'hect., 20 50. — Avoine nouv., 9 fr. — Pommes de terre, l'hect., 5 fr. — Haricots, l'hect., 18 50. — Beurre, le 1/2 kil., 1 40. — Œufs, la douzaine, » 75. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 40. — Foin, les 100 kil., 8 50. — Paille, 4 50. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

BOURSE DE PARIS

Du 3 Mars 1891

3 0/0	95 70
3 0/0 nouveau	93 70
3 0/0 amortissable	95 75
4 1/2	105 »

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS
Jeudi 5 mars, sixième représentation de LOHENGRIN.
Samedi 7 mars, septième représentation de LOHENGRIN.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or
Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe, etc.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.
Maison à Paris, 41, rue Richer

Exiger le nom de RICQLÈS

EN VENTE ÉGALEMENT

PASTILLES à la MENTHE de RICQLÈS

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.
L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.
Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

OUTILLAGE POUR AMATEURS

et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage

FABRIQUE DE TOURS et SCIENS-MÉCANIQUES

OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS

TIERSOT, 24, rue des Gravilliers, 16, Paris

HORS CONCOURS 1889

Le Tarif-Album (250 pages, 500 grav.) franco contre 0/65.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

Le lendemain matin, le docteur Fresnel recevait les confidences des deux sœurs, lorsqu'on vint le chercher de la part du juge d'instruction, qui était descendu chez M. Marsolier et désirait l'entendre. Le vieillard l'accueillit par ces paroles prononcées d'une voix triste :

— L'heure fatale est venue pour ce pauvre Avrial !

— Dites plutôt l'heure de son élargissement.

— Dieu le veuille ! Docteur, nous apportez-vous la preuve de son innocence ?

— Oui ; mais ne vous en réjouissez pas, car l'accusation ne s'écartera de lui que pour atteindre quelqu'un qui vous est plus cher encore.

Le juge de paix tressaillit.

— J'ai fait appeler Maurice, dit-il, pourquoi ne vient-il pas ?

— Il est parti pour ne plus revenir.

Le malheureux père comprit tout. Pendant que les deux témoins de son désespoir jetaient sur lui des regards de compassion, une rumeur se fit entendre à la porte. C'était le corps de Maurice qu'on rapportait. On l'avait trouvé au fond d'un torrent, mutilé, à peine reconnaissable. Un douanier, de son poste d'observation, avait aperçu un homme mettre le pied sur la planche fragile qui servait de pont, et l'avait vu suspendre sa marche, puis chanceler et rouler au fond du gouffre. Avait-il perdu l'équilibre sous le coup de la terreur et de l'hallucination ? S'était-il soustrait volontairement à la misérable perspective qu'il avait devant lui ? On ne le sut jamais.

Le mariage d'Ursule et d'Avrial suivit de près. Au moment d'aller passer quelques jours chez un parent de celui-ci, les deux époux firent visite à M. Marsolier, qui avait donné sa démission après la mort de son fils. Il avait vieilli de dix ans ; assis dans un fauteuil, l'œil terne et morne, il n'était plus que l'ombre de lui-même. Ils avaient le privilège de ramener un peu d'animation sur ses traits, d'évoquer sur ses lèvres un pâle sourire ; il se plut à provoquer les confidences de leur bonheur, de

leurs projets.

— Et Marthe ? leur demanda-t-il.

Bien souvent il avait vu les deux jeune gens, et jamais il n'avait prononcé son nom ; il avait toujours écarté le souvenir de celle qui éveillait en lui une impression pénible.

— Marthe, répondit Ursule, a banni toute préoccupation personnelle, elle a pris sous son patronage le bonheur d'autrui. Elle a mis une touchante ardeur à presser notre mariage ; son humeur inaltérable, sa douceur à toute épreuve, la sérénité de son regard, disent assez que la résignation est au fond de son cœur ; de votre fenêtre vous pourriez la voir passer lorsqu'elle va porter des secours aux malades, consoler de pauvres gens. Elle a adopté la famille de Jérôme Bosquet, elle est sa providence, on bénit partout son nom dans le pays. Hier, nous parlions de vous, elle nous a dit :

— Intercédez pour moi, vous qu'il aime tant, il me pardonnera.

— Qu'elle vienne, dit le vieillard, nous causerons de vous ; elle a trouvé dans le bien qu'elle répand autour d'elle la meilleure consolation pour ceux qui souffrent... Tandis que moi, rien ne peut faire diversion à ma honte et à ma douleur.

Ils essayèrent de relever son courage ; mais il avait jusque dans son sourire une si navrante tristesse qu'ils se retirèrent le cœur serré.

Quelques jours après, ils revenaient de leur voyage ; ils admiraient la perspective des montagnes dont les cimes neigeuses scintillaient aux rayons du soleil, lorsque l'écho leur envoya le son d'un glas que faisait entendre la cloche de l'église ; ils eurent tous les deux la même pensée et, sans se rien dire, sentirent une larme humecter leurs yeux. Leurs pressentiments ne les avaient pas trompés ; la petite ville présentait l'image du deuil. Ils entrèrent dans la maison de l'ancien magistrat. Marthe, revêtue du costume sombre et sévère qu'elle ne quittait plus, était agenouillée auprès du lit sur lequel reposait le vieillard dans la sérénité majesté de la mort. Ils s'agenouillèrent à leur tour.

— Ursule, dit Avrial en se relevant, notre bonheur est assez grand pour mériter d'être acheté, mais pourquoi faut-il que ce soit cet excellent homme qui en ait payé la rançon ?

FIN.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS
ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Japon, par Adhérent et invisible, elle donne au teint consécutif d'une Action Hygiénique sur la Peau une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891
Maison avec Jardin
ÉCURIE, REMISE
Rue Fardeau, n° 19.
S'adresser à M. BUREAU ou à
M. LECLUSE. (118)

A LOUER

L'Auberge de la Fidélité
Ancienne Auberge Lamoureux
AVEC TOUT SON MOBILIER
Située rue de Bordeaux, 42.
S'adresser à M. BRARD-LAMOUREUX, qui l'habite. (128)

A Céder de suite
FONDS DE COMMERCE
D'ÉPICERIE

Situé à l'angle des rues d'Orléans
et Beaurepaire
S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes

ON DEMANDE DE BONS
EMBALLERS D'ŒUFS, mais
seulement ceux qui sont depuis
longtemps accoutumés à emballer
pour le marché de Londres. Salaire
élevé. Ecrire à L. H., bureau du
journal. (170)

ON DEMANDE un Concierge
pour grille de parc.
S'adresser au château de Candès,
par Montsoreau. (148)

Une maison de commerce de
Saumur demande un **REPRESENTANT**
sérieux pour les environs.
S'adresser au bureau du journal.

APPRENTI de 15 à 16
ans est demandé à l'*Épicerie parisienne*, 33,
rue d'Orléans. (137)

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres
Ancienne Maison GUERINEAU
LIGNAIS, Succr

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.
PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Dîners sur commande
PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE
Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

Petits pois, 1/2 b^{te} 50, la b^{te} 85 | Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 1.50 | — sans arrêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85 | Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 1.45 | Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75 | Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc. | Royannes à l'huile... 70
Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine
française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES
Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	153 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est
seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME**
PERFECTIONNÉ au moyen duquel on écrit en
même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre
spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands
services au commerce et dans les bureaux. L'expé-
rience simple et facile est faite par chaque acheteur
lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres,
cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après
nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Expr.	Omn.
	matin	matin	soir	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivry	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 20	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brezé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 18		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Mixte	Omn.	Mixte	Expr.	Expr.
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	matin	soir	soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brezé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39			10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43			11	7 11 53
Vivry	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58		2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir	10 22	2 4		2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres	2 47			5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Paris	5 50			7 30	11 50	2 27		5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	STATIONS	Mixte	Omn.	Mixte
	matin	matin	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4		7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.	Omn.	Omn.	STATIONS	Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 52	14 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte	Mixte	Marc.	Omn.	Mixte
	matin	matin	matin	soir	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
— (départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.	Mixte	Marc.	Omn.	Omn.
	matin	matin	matin	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5 12 16	1 44	8 28	
le Vaudelnay	6 39	9 13 12 34	1 51	8 37	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26 12 51	2 1	8 54	
— (départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 2	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.
	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 25	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24
— d.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21	
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48
Paris arr.	10 39		4 48					